



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
24 AVRIL 2023
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance extraordinaire à l'école no : 1 endroit habituel à ce 24ième jour d'avril 2023, 19h00 les membres du conseil et les officiers municipaux sont à la salle du conseil municipal.

Conseillers : Jean-Marie St-Onge

Maire :

Directrice générale et greffière-trésorière : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée est absente nous n'avons pas le quorum. La réunion est annulée à 19h15


Maire


Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire